

ÉLECTRICITE DE STRASBOURG

S.A. AU CAPITAL DE 71 693 860 €

Siège social : 26, boulevard du Président Wilson

67000 STRASBOURG

R.C.S. 558 501 912 STRASBOURG

Assemblée générale ordinaire du jeudi 20 mai 2021

PROCÈS - VERBAL

L'an deux mille vingt et un le jeudi vingt mai à 14h30, l'assemblée générale ordinaire d'Électricité de Strasbourg, société anonyme au capital de soixante et onze millions six cent quatre-vingt-treize mille huit cent soixante euros, divisé en 7 169 386 actions de 10 € chacune, s'est tenue au siège de la société, 26 boulevard du Président Wilson à STRASBOURG, sur convocation des actionnaires suivant un avis inséré au B.A.L.O. le 26 avril 2021 et dans les Dernières Nouvelles d'Alsace le 29 avril 2021.

Les mesures administratives limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs et l'obligation de respecter les mesures de distanciation physique, au regard du nombre de personnes habituellement présentes lors des précédentes assemblées générales, font obstacle à la présence physique des actionnaires à l'assemblée de ce jour.

En conséquence, en vue de lutter contre la propagation du coronavirus, l'Assemblée générale se tient à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et de leurs mandataires. Cette décision s'inscrit dans le cadre du décret n°2021-255 du 9 mars 2021.

Les actionnaires en ont été informés dans les avis de réunion et de convocation précités ainsi que sur le site internet de la société.

Les publications prévues par la loi et les règlements ont été, dès lors, effectués dans les délais prescrits et en application de ces dispositions exceptionnelles.

L'assemblée générale procède à la composition de son bureau.

M. Lewandowski en assume la présidence en tant que Président du Conseil d'administration, conformément à l'article 20 des statuts.

M. le Président appelle ensuite les scrutateurs désignés par le Conseil d'administration du 20 mai 2021 en application du décret n° 2020-1614 du 18 décembre 2020 : Mme Triquera en sa qualité de Présidente Directrice Générale d'EDEV SA, premier scrutateur, EDEV SA étant l'actionnaire qui dispose du plus grand nombre de voix, ainsi que M. Jean-Marc Suss, Président du Conseil de surveillance du FCPE ES EPARGNE, second scrutateur.

Mme Dahdouh, secrétaire du Conseil d'administration, est désignée comme secrétaire.

Il a été dressé une feuille de présence signée par les membres du bureau.

Mme Meyer du cabinet DELOITTE, et M. Dissert du cabinet KPMG, Commissaires aux comptes de la société, régulièrement convoqués, sont présents.

M. le Président précise que l'ensemble des documents prévus par la loi sont déposés sur le bureau de l'assemblée :

- Le formulaire de vote
- La lettre de convocation des commissaires aux comptes
- Les statuts actuels de la société
- Les projets de résolution
- Un exemplaire des journaux contenant les avis de réunion et de convocation
- La feuille de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés
- La liste des administrateurs et directeurs généraux
- Le rapport d'activité comprenant :
 1. le rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice social 2020,
 2. le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise,
 3. les différents rapports des commissaires aux comptes,
 4. les états financiers 2020 (comptes sociaux et consolidés),
- Un état indiquant le montant global, certifié par les commissaires aux comptes, des rémunérations versées aux 10 personnes les mieux rémunérées
- La liste des actionnaires
- Le bilan social
- L'état certifié par les commissaires aux comptes des dépenses de mécénat

M. le Président fait observer que le bilan et son annexe, les rapports des commissaires aux comptes ainsi que tous les documents qui, en application de la loi, doivent être communiqués à l'assemblée, ont été tenus à la disposition des actionnaires durant les 15 jours qui ont précédé la présente réunion.

Mme la Secrétaire constate, d'après la feuille de présence qui est signée pour certification exacte par les membres du bureau, que sur les 7 169 386 actions dont se compose le capital, 6 476 645 actions soit 90,34% du capital sont réputées présentes ou représentées et qu'en conséquence l'assemblée générale, qui réunit un nombre d'actions représentant plus du cinquième des actions représentées, est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur toutes les questions de l'ordre du jour.

M. le Président rappelle l'ordre du jour de la séance qui porte sur les points suivants :

1. Lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice social 2020 et sur les comptes consolidés de l'exercice 2020
2. Lecture du rapport sur les comptes annuels, du rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés ainsi que du rapport sur les comptes consolidés établis par les Commissaires aux comptes
3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020
4. Affectation du résultat
5. Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

6. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2020
7. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
8. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au titre de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce pour l'exercice 2020
9. Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Marc KUGLER
10. Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Madame Béatrice PANDELIS
11. Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2021
12. Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2021

M. le Président donne la parole à M. Kugler, Directeur Général, qui présente le rapport du conseil d'administration sur l'exercice social 2020.

Mme Pandelis, Directrice Générale Déléguée, présente l'activité de distribution d'électricité de 2020, puis M. Kugler présente l'activité de fourniture d'énergies ainsi que des services énergétiques. Enfin, Mme Pandelis présente la quatrième activité du groupe, la production d'énergies renouvelables.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Hoffbeck, Directeur Financier, qui présente une synthèse des états financiers consolidés de 2020.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe ÉS s'établit en données brutes à 741,3 M€, en baisse de 3,3 % par rapport à 2019.

La baisse de 24 M€ du chiffre d'affaires résulte principalement :

- D'un effet prix positif pour +21,6 M€ sur les ventes en électricité
- Et d'effets négatifs pour 45,7 M€ résultant :
 - o De la baisse des ventes de pertes aux distributeurs d'électricité pour 11 M€ ;
 - o De la baisse des prix en gaz dans un contexte de prix de marché très bas en 2020, conjuguée à l'effet climatique défavorable, pour 28,7 M€ ;
 - o Du recul du chiffre d'affaires des opérations de négoce pour 2,6 M€ ;
 - o De la baisse du chiffre d'affaires dans les prestations et raccordement pour 3,4 M€.

Le chiffre d'affaires des autres sociétés du groupe recule de 1,4 M€, dont les énergies renouvelables pour 0,7 M€ et les locations immobilières pour 0,5 M€.

La principale contribution au chiffre d'affaires consolidé du groupe est portée par ÉS Énergies Strasbourg à hauteur de 469 M€. Elle est suivie par la contribution de Strasbourg Électricité Réseaux à hauteur de 247 M€, puis par la contribution des filiales d'énergies renouvelables, stable à 17 M€. Le contributif d'Électricité de Strasbourg, à 4,4 M€, correspond à la part de chiffre d'affaires de la holding réalisé en-dehors de ses filiales consolidées. À 2,3 M€, le contributif au chiffre d'affaires des services énergétiques est limité, car il n'intègre pas les entités consolidées par mise en équivalence. Le contributif des autres filiales représente 1,5 M€.

Le résultat opérationnel s'élève à 66,2 M€, en baisse de 22,7% par rapport à 2019. Ce recul du résultat opérationnel du groupe s'explique par une dépréciation de 30 M€ sur certains actifs géothermiques détenus à Illkirch et dans des Permis Exclusifs de Recherche dans le Nord de l'Alsace.

Le résultat opérationnel courant, qui neutralise cet événement non récurrent, se situe à 97,4 M€, dans la lignée des résultats des années précédentes.

Les trois principales sociétés du groupe ÉS enregistrent néanmoins une hausse du résultat opérationnel de 8,4 M€ sous l'effet en particulier de :

- La hausse de marge brute, notamment du fait d'effet prix positif en gaz et électricité : + 14M€ ;
- Des baisses des charges externes dans un contexte Covid qui a impacté l'activité des sociétés avec un effet positif de +1,4 M€ ;
- La baisse des services-prestations-raccordements pour -3,0 M€ ;
- Ainsi qu'une hausse des coûts liés aux CEE : effet négatif de -2,6 M€.

Le résultat net consolidé part du groupe de l'exercice 2020 s'établit à 35,5 M€, pénalisé à hauteur d'environ 30 M€ par la dépréciation de certains actifs de géothermie.

Le titre a clôturé le 31 décembre 2020 au cours où il avait entamé l'exercice 2020, soit 118 €. En 2020, l'évolution de l'action a globalement suivi celle des marchés financiers, avec un plus bas légèrement sous la barre des 100 € lors du 1^{er} confinement.

Le titre a clôturé hier soir, le 19 mai 2021, à 115 €.

A l'issue de la présentation de M. Hoffbeck, M. le Président indique que le montant pour le dividende proposé en 2021, au titre du résultat 2020, s'élève à 4,7 M€ par action, ce qui correspond à un montant total distribué de 34 M€.

Le dividende 2021 permet à l'action de conserver un bon rendement (4,1 % sur le cours d'hier soir).

M. le Président passe ensuite la parole à M. Kugler pour évoquer les perspectives du Groupe ÉS pour 2021.

M. Kugler rappelle les 4 ambitions transverses du Groupe ÉS pour les années à venir :

- Ambition n° 1 : être le choix n° 1 de nos clients
- Ambition n° 2 : être moteur du dynamisme économique de l'Alsace et de sa transition énergétique
- Ambition n° 3 : avoir un haut niveau de performance pour nos réseaux et nos moyens de production
- Ambition n° 4 : développer nos compétences et notre esprit d'entreprendre

Les valeurs du groupe ont également été redéfinies, avec le concours des salariés :

1. L'engagement client car la satisfaction et la confiance de nos clients est notre 1ère priorité
2. L'ouverture : En nous ouvrant à de nouvelles méthodes de travail et en étant à l'écoute des opportunités externes, nous innovons et anticipons pour construire l'avenir
3. La responsabilité car nous avons à cœur de développer durablement notre performance en prenant en compte les enjeux économiques environnementaux, sociétaux et éthiques dans chacune de nos actions
4. La proximité grâce à une implication toujours forte dans la vie locale afin de construire des relations solides avec l'ensemble des acteurs territoriaux au bénéfice du développement de notre territoire

Par ailleurs, le groupe ÉS poursuivra sur l'année 2021 le développement des axes stratégiques validés par le Conseil d'administration autour de ses 4 principales activités.

Concernant Strasbourg Électricité Réseaux, il s'agira de poursuivre sa politique d'investissement pour raccorder ses nouveaux clients, de maintenir la performance de l'activité et la qualité d'alimentation du réseau électrique, de maintenir son engagement de modernisation de ses ouvrages et outils afin de s'adapter aux nouveaux usages :

- de raccordements, avec par exemple la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques,
- d'auto-consommation, avec notamment production d'énergies renouvelables via des panneaux photovoltaïques,
- d'intégration des colonnes montantes,
- et enfin, de déploiement des compteurs communicants.

ÉS Énergies Strasbourg continuera en 2021 à accompagner ses clients dans la maîtrise de leur consommation d'énergie, à adapter ses offres en s'appuyant sur les services digitaux, et à développer les offres d'énergie verte ainsi que la mobilité électrique.

ÉS Services Energétiques entend poursuivre l'exploitation des 3 principaux réseaux de chaleur de l'Eurométropole en poursuivant les projets d'extension et leur fiabilisation, accompagner les entreprises et collectivités dans la transition énergétique en proposant des contrats de performance avec engagement de résultat, et développer de mini réseaux de chaleur chez les industriels dans leurs ensembles tertiaires.

Concernant la 4ème activité portant sur les énergies renouvelables, le groupe maintiendra un niveau de performance des centrales EnR en exploitation (biomasse, géothermie, mini hydraulique et photovoltaïque) et accompagnera le territoire alsacien dans ses ambitions de transitions énergétiques en poursuivant le développement des énergies renouvelables.

A l'issue de la présentation de M. Kugler, M. le Président aborde le sujet du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, qui comporte comme l'année passée l'annexe relative à la politique de rémunération des mandataires sociaux.

M. Lewandowski passe ensuite la parole à Madame Véronique Meyer du cabinet Deloitte et à Monsieur Florent Dissert du cabinet KPMG pour qu'ils exposent leurs rapports.

Après ces présentations, M. Lewandowski rappelle que les actionnaires ont pu communiquer à la société leurs questions sur l'activité du groupe, conformément à l'article R. 225-84 du Code de Commerce.

Les réponses à ces questions, reprises ci-dessous, sont publiées sur le site de la société avec l'intégralité du procès-verbal dans le contexte exceptionnel de tenue à huis clos de l'assemblée générale :

1. Au sujet des activités régulées de distribution d'électricité (Strasbourg Électricité Réseaux SER)

Question	Réponse
1.1 Pouvez-vous nous préciser l'impact de la hausse du TURPE depuis mi-2019 sur les comptes 2020 aussi bien sur le chiffre d'affaires que la rentabilité de l'activité réseaux (en valeur absolue et en % si possible)	Sur l'exercice 2020, les hausses du TURPE d'août 2019 et d'août 2020 se traduisent par : <ul style="list-style-type: none">• une hausse de +7,2 M€ du CA (soit 2,8% du CA 2020),

	<ul style="list-style-type: none"> une hausse de la marge de distribution de +6,7 M€ (soit 3,7% de la marge totale de distribution).
1.2 Lors de l'augmentation du TURPE au cours des années précédentes, quelle fraction de l'augmentation des prix se transforme en marge supplémentaire pour SER ?	<p>Sur l'exercice 2020, cette fraction est de 93% (cf. réponse à la question 1.1). Les évolutions tarifaires étant différenciées entre niveaux de tension, cette fraction peut varier fortement d'un mouvement tarifaire à l'autre. Néanmoins, on constate que les derniers mouvements tarifaires se sont traduits positivement en CA et en marge.</p>
1.3 Est-ce qu'une modification de la formule de péréquation est prévue au cours des prochaines années ? Si oui, quels impacts attendez-vous ?	<p>Strasbourg Électricité Réseaux a comptabilisé en 2019 un rattrapage de contribution au fonds de péréquation de l'électricité (FPE) au titre de la période 2012 – 2019 (cf. communiqué financier du 12 février 2020). En 2020, la contribution au FPE de Strasbourg Électricité Réseaux a été déterminée selon les mêmes modalités que celles retenues pour cette période. Pour l'avenir, les modalités qui seront définies par les pouvoirs publics pourraient conduire à une évolution de la contribution de Strasbourg Électricité Réseaux au FPE.</p>
1.4 Hors modification de la formule de péréquation, est-ce que l'évolution du chiffre d'affaires de l'activité réseau suivra les hausses tarifaires prévues par le TURPE 6 ? Quels autres facteurs peuvent impacter la croissance des revenus de SER ?	<p>Les ventes d'acheminement, déterminées par application du TURPE, représentent la quasi-totalité du chiffre d'affaires de l'activité réseau. L'évolution de ce dernier suit donc en moyenne les hausses tarifaires du TURPE (aux effets différenciés par niveau de tension évoqués en réponse à la question 1.2 près). Les autres facteurs pouvant impacter la croissance des revenus de Strasbourg Électricité Réseaux sont par exemple des services contractualisés avec d'autres gestionnaires de réseaux. Pour autant, le potentiel de ceux-ci est relativement marginal par rapport aux ventes d'acheminement.</p>
1.5 SER est titulaire d'une concession de DSP et de concessions DP. Est-il correct qu'aucun autre opérateur ne peut candidater lors du renouvellement des DP ?	<p>Le cadre juridique applicable au renouvellement des concessions est l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016. Cette ordonnance pose les principes de publicité et de mise en concurrence pour l'attribution des contrats de concession, tout en excluant de son champ d'application les contrats de concessions attribués à un</p>

<p>L'autorité concédante des DP peut-elle réinternaliser la gestion de son réseau ?</p> <p>L'état peut-il ne pas renouveler la concession de DSP ?</p>	<p>opérateur économique sur la base d'un droit exclusif.</p> <p>Or Strasbourg Electricité Réseaux en tant qu'entreprise locale de distribution dispose d'un droit exclusif d'exercer son activité de distributeur sur sa zone de desserte en vertu de l'article L.111-52 2° du code de l'énergie.</p> <p>En conséquence, les contrats de concession de distribution publique d'électricité conclus entre Strasbourg Electricité Réseaux et une autorité concédante ne donnent pas lieu à une mise en concurrence et sont renouvelés de gré à gré.</p> <p>Les deux questions portent sur la possibilité pour les pouvoirs publics de mettre fin aux contrats de concession délivré à Strasbourg Electricité Réseaux. A ce jour, il n'y a pas de risque identifié en la matière.</p>
<p>1.6 On observe que les provisions pour renouvellement baissent régulièrement (2 à 3 Mio €/an). Ce mouvement est-il appelé à s'accélérer dans les années à venir ?</p>	<p>La baisse des provisions pour renouvellement résulte de la décision prise en concertation avec certaines autorités concédantes d'arrêter de constituer des provisions, le stock de provisions constitué couvrant les besoins identifiés jusqu'à la fin de la concession actuelle.</p> <p>Ce mouvement pourrait s'accélérer dans les années à venir si de nouveaux contrats de concession avec d'autres communes évoluaient dans ce sens.</p>
<p>1.7 Lors de la précédente assemblée générale, vous avez indiqué que la quote-part de la trésorerie correspondant à la contrepartie des passifs de concession doit rester dans la société.</p> <p>1.7.1 Pouvez-vous nous précisez de quel montant il s'agit à fin 2020 ?</p> <p>1.7.2 Le risque de non renouvellement des contrats de concession semble très faible, pourquoi avez-vous besoin de conserver cette trésorerie ?</p> <p>1.7.3. S'agit-il d'une contrainte liée aux contrats de DP ?</p> <p>1.7.4 L'analyse des comptes de ENEDIS montre que la société ne conserve pas autant de trésorerie au bilan que ÉS, pourquoi ?</p> <p>1.7.5 Par ailleurs, les passifs de concession sont désormais couverts par les actifs de</p>	<p>Nous ne souhaitons pas communiquer sur la quote-part de la trésorerie correspondant à la contrepartie des passifs de concession. Celle-ci évolue d'ailleurs chaque année et pour chaque concession, en fonction de l'évolution du patrimoine concédé et des passifs concessifs afférents.</p> <p>Cette trésorerie, contrepartie d'obligations vis-à-vis du concédant, doit être conservée, indépendamment du renouvellement ou non des contrats de concession.</p> <p>Il ne nous appartient pas en particulier de nous exprimer sur les comptes d'ENEDIS.</p> <p>Les passifs de concession sont de différentes natures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le droit en nature du concédant, qui correspond à la contre-valeur de la VNC des immobilisations concédées,

<p>concession, pourquoi avez-vous besoin de les couvrir une deuxième fois de la trésorerie ?</p>	<p>- le droit en espèce, constitué de l'amortissement du financement du concédant et de la part des provisions pour renouvellement utilisée au moment du renouvellement des biens concédés, - les provisions pour renouvellement.</p> <p>Les actifs de concession ne couvrent donc qu'une partie des passifs de concession (le droit en nature du concédant), ce qui matérialise qu'in fine les actifs concédés n'appartiennent pas au concessionnaire, mais au concédant.</p> <p>La trésorerie conservée en couverture des passifs de concession ne couvre pas cette partie, mais les obligations du concessionnaire relatives aux autres parties des passifs de concession.</p>
--	---

2. Au sujet des activités de production d'électricité

<p>2.1 Suite à l'arrêt des projets dans la géothermie, quelles sont vos ambitions pour les activités de production d'électricité (biomasse, hydro, géothermie...)? Souhaitez-vous développer cette branche ou éventuellement la céder ? Pouvez-vous nous communiquer des ambitions chiffrées en termes de CAPEX et de contribution aux résultats de notre groupe à 3 ans ?</p>	<p>La production d'énergie renouvelable, qui privilégie les ressources liées au territoire, à savoir la géothermie, la biomasse, la mini hydraulique et le solaire, est l'une des 4 activités au cœur de la stratégie du groupe ÉS au service de la transition énergétique du territoire.</p> <p>ÉS est un acteur de la production d'énergie renouvelable depuis de nombreuses années, directement ou au travers de participations, comme celle qu'elle détient dans le groupe SERHY.</p> <p>En 2020, la production d'EnR du groupe ÉS représente 125,8 GWh thermiques et 95,7 GWh électriques.</p> <p>Le contexte actuel qui a conduit à déprécier certains actifs de géothermie en 2020 n'entame en rien nos ambitions dans ce domaine.</p>
<p>2.2 Quels sont vos attentes en termes de taux de rendement exigé pour les activités de production d'électricité ? Quel est votre estimation du coût du capital de ÉS ?</p>	<p>Nos attentes en termes de taux de rendement exigé dépendent de la nature de l'activité, et pour le cas d'espèce, du type de production d'électricité.</p> <p>Le TRE d'une production par technologie mature comme le PV est par nature inférieur à celui d'une technologie soumise à des</p>

	<p>risques particuliers, comme le risque d'atteinte de la ressource pour la géothermie profonde.</p> <p>Nous ne communiquons pas sur notre estimation de notre coût du capital.</p>
<p>2.3 Avez-vous reconnu en 2020 l'ensemble des pertes de valeurs liées aux activités de géothermie ? Doit-on s'attendre à des amortissements supplémentaires en 2021 ? Quelles leçons tirez-vous de l'échec de ce projet important pour le groupe ? Vos exigences de TRE sont-elles revues à la hausse pour mieux couvrir les risques projets ?</p>	<p>ÉS exploite depuis plus de 5 ans les deux seules centrales de géothermie profondes en métropole, à Soultz-Sous-Forêts (production 100% électrique) et à Rittershoffen (production 100% chaleur). Ces installations ont parfaitement fonctionné en 2020 malgré la crise sanitaire.</p> <p>Nous avons reconnu l'essentiel des pertes de valeur liée aux projets de géothermie profonde en cours à Illkirch ou à venir dans le Nord de l'Alsace. 30 des 32 M€ exposés dans ces projets ont été dépréciés. Le potentiel de dépréciation supplémentaire est donc limité à 2 M€.</p> <p>Le projet d'Illkirch a rencontré des aléas inhérents à tout projet industriel, en particulier dans le domaine novateur de la géothermie profonde. A ce stade, il n'est pas remis en cause. ÉS poursuit ses études de modélisation du réservoir dans l'attente des recommandations du comité d'expert missionné par la préfecture et la levée de l'arrêté de suspension temporaire des travaux qui ont fait suite aux évènements sismiques induits par un autre opérateur fin 2020 et début 2021.</p>

3. Au sujet des activités de commercialisation

<p>3.1 Pouvez-vous nous communiquer des données sur la satisfaction clients et éventuellement votre NPS (net promoter score) ?</p>	<p>Les clients B2C nous donnent une note moyenne de 8,1/10, les clients B2B de 7,8/10.</p> <p>Ces notes élevées témoignent d'une forte satisfaction de nos clients.</p> <p>Les NPS sont monitorés pour chaque segment de clientèle mais constituent une information sensible sur laquelle nous ne communiquons pas.</p>
<p>3.2 Quelle est votre stratégie marketing et commerciale afin de fidéliser d'avantage vos clients dans le cadre d'une possible intensification de la concurrence ?</p>	<p>Nous maintenons une présence omnicanale auprès de nos clients en nous positionnant résolument comme un acteur de la transition énergétique du territoire.</p>

	<p>Nous capitalisons sur l'expertise et la proximité de nos équipes commerciales pour accompagner les clients de manière globale sur les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la proposition d'offres d'électricité et de gaz compétitives et différenciantes, adaptées aux nouveaux modes consommation, • des conseils au quotidien et des services digitaux permettant aux clients de réaliser leurs démarches en toute autonomie (souscription de contrat, facture électronique, modes de paiement adaptés, etc.), • l'accompagnement dans la transition énergétique au travers du développement des énergies renouvelables, de la mobilité durable, de la maîtrise de la demande en énergie, ou encore la vente d'électricité verte régionale et de biogaz alsacien (par exemple, l'outil de maîtrise des consommations "j'-agis-sur-manufacture.es.fr", accessible depuis l'Espace Client, est proposé aux clients particuliers pour leur permettre de mieux comprendre leurs consommations et les sensibiliser aux éco-gestes).
--	--

4. Au sujet des choix d'allocation du capital d'ES

<p>4.1 Comme indiqué lors de la dernière AG, notre société détient des actifs financiers liquides qui correspondent à environ 366 Mio €, mais ne contribuent que marginalement aux résultats économiques pour environ 5 Mio €. Quelles sont vos réflexions actuelles sur l'utilisation de ce surplus de trésorerie ? Pouvez-vous nous communiquer un plan d'investissement ou de retour à l'actionnaire des fonds non nécessaires à l'activité de notre société ?</p>	<p>Nous ne communiquons pas d'éléments prospectifs.</p>
<p>4.2 Quel est le rendement des comptes courants EDF < 3 mois sur 2020 ? Quelle a été la rémunération de la trésorerie du groupe sur l'année 2020 (en absolue et en %) ?</p>	<p>Des éléments de réponse figurent dans le rapport annuel.</p>
<p>4.3 Au 31.12.2020, notre groupe prêtait à taux négatif 96 Mio € à EDF. Pouvez-vous nous communiquer la valeur moyenne des comptes courants EDF sur l'année 2020 ?</p>	<p>Des éléments de réponse figurent dans le rapport annuel.</p>

<p>Quel était le niveau maximum et le minimum au cours de l'année ?</p>	<p>Contrairement à ce que pourrait laisser penser la formulation de la question, le groupe ÉS ne prête pas à taux négatif à EDF.</p>
<p>4.4 Des cessions d'actifs immobiliers de placement sont-elles prévues en 2021 ou dans les années à venir ? Quelles pourraient être les retombées financières pour notre société ?</p>	<p>La très grande majorité des biens comptabilisés en immobilier de placement sont des biens détenus historiquement qui hébergent les activités du groupe. Ils sont soit directement la propriété d'Electricité de Strasbourg, soit celle de sa filiale dédiée SOFIDAL (qui existe depuis 1927). A date, le groupe a fait le choix de garder la propriété de ce patrimoine, dont la rentabilité est intéressante, tant en coûts évités qu'en revenus locatifs.</p> <p>Le groupe procède à la revue régulière de son portefeuille et saisit les opportunités de cession qui peuvent se présenter, comme en témoigne la vente récente d'entrepôts détenus au Port du Rhin, sur le site d'une ancienne centrale de production d'électricité au charbon.</p>

5. Divers

<p>5.1 Vous aviez communiqué au S1 2020 sur 4,9 Mio € de frais de vente à perte, 2,8 Mio € de perte de marge et 3 Mio € de provisions sur créances. Pouvez-vous préciser le montant des charges liées au covid sur l'ensemble de l'année ? Avez-vous également bénéficié d'aides d'état sur 2020 (chômage partiel/décalage de charges), si oui pour quel montant ?</p>	<p>Les impacts du Covid sur les comptes consolidés des activités de commercialisation / distribution / holding sont estimés à</p> <ul style="list-style-type: none"> • -15,3 M€ de CA majoritairement liés aux baisses de consommations des clients sur le 1^{er} semestre, • -12,1 M€ d'EBITDA dont -3,5 M€ sur le poste créances clients (dotations) et -8,8 M€ principalement liés aux reventes à pertes et baisse de marge. <p>La baisse des volumes d'électricité liée au Covid sur l'année complète 2020 est estimée à -2,7%.</p> <p>L'entreprise a fait le choix de ne pas recourir aux dispositifs d'aides de l'Etat en 2020 dans une démarche citoyenne, estimant les dispositifs plus utiles aux entreprises subissant de plein fouet la crise sanitaire.</p> <p>En outre, les tarifs d'acheminement n'intègrent pas le recours aux dispositifs d'aides de l'Etat.</p>
--	--

5.2 En 2020, le coût des avantages postérieurs à l'emploi était de 8,5 Mio €. Quel est le montant prévisionnel de cette charge pour les 5 années à venir ?	Nous ne communiquons pas d'éléments prévisionnels.
5.3 Dans le cadre de la restructuration du groupe EDF quelle pourrait être la place d'ÉS ?	Dans le schéma à l'étude avec 3 blocs Bleu, Vert et Azur, la place du groupe ÉS serait dans le Vert, consacré à la transition énergétique.
5.4 La liquidité du titre ÉS est particulièrement faible, il serait dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires de mettre en place un contrat d'animation de cours, quelles sont vos réflexions à ce sujet ?	Ce n'est pas à l'ordre du jour.
5.5 L'information financière concernant notre société est limitée (pas de SFAF, pas de couverture par des brokers), la mise en place d'un contrat de recherche sponsorisé permettrait une meilleure compréhension des enjeux de notre société ainsi qu'une meilleure liquidité, quelles sont vos réflexions à ce sujet ? Pensez-vous pouvoir mettre en place un tel contrat à court ou moyen terme ?	Ce n'est pas à l'ordre du jour.
5.6 Quels seraient les conséquences et impacts pour ES et ses actionnaires d'une mise en œuvre du projet Hercule au sein du Groupe EDF ? Plus spécifiquement dans quelle partie (EDF « Vert », EDF « bleu », EDF « azur ») serait intégré le groupe ES ?	Sur ce projet, les négociations en cours entre Bruxelles et l'Etat sont difficiles et loin d'être abouties. Dans le schéma à l'étude avec 3 blocs Bleu, Vert et Azur, la place du groupe ÉS serait dans le Vert, consacré à la transition énergétique.

M. le Président passe ensuite au vote des résolutions. L'intégralité des projets de résolutions a été publiée conformément aux dispositions légales.

Les actionnaires ont pu voter par correspondance ou en donnant pouvoir au Président au moyen du formulaire unique de vote par correspondance.

Dans ces conditions, le Président procède au vote des résolutions.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2020, approuve dans toutes leurs parties et dans la présentation qui leur en a été faite, les comptes sociaux dudit exercice et le bilan au 31 décembre 2020.

Ce bilan fait ressortir un bénéfice de 1 419 855,58 €.

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION

Votes par correspondance (A)	88 085	0	1 182
Votes de la salle (B+C)	12 844 689	0	0
Total	12 932 774	0	1 182
Total en %	99,9909 %	0%	0,0091 %

Cette résolution est adoptée

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale approuve l'affectation du bénéfice de 1 419 855,58 €, telle qu'elle est proposée par le Conseil d'administration, à savoir, compte tenu d'un report à nouveau antérieur de 5 000 000,00 € :

TOTAL À RÉPARTIR	6 419 855,58 €
dotation à la réserve légale (limitée à 10 % du capital social)	0,00 €
distribution d'un dividende de 4,70 € par action (7 169 386 actions)	33 696 114,20 €
distribution de la totalité du bénéfice de l'exercice	1 419 855,58 €
distribution sur la réserve facultative	32 276 258,62 €
report à nouveau	5 000 000,00 €

Le dividende versé s'élevait à 5,40 € au titre de l'exercice 2019, 5,00 € au titre de l'exercice 2018 et 6,40 € au titre de l'exercice 2017. Il sera versé à compter du 1^{er} juin 2021.

Prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL art. 117 quater du C.G.I.)

Conformément aux nouvelles dispositions fiscales en vigueur suite à la publication au journal officiel le 31.12.2017 de la loi de finances pour 2018, ce dividende fait l'objet d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % composé de :

- 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu ;
- 17,2 % au titre des prélèvements sociaux (C.S.G., C.R.D.S.,....).

Dispenses conditionnelles (art. 242 quater du C.G.I.)

Les actionnaires, sous réserve que leur foyer fiscal ait un revenu fiscal de référence (revenus de l'avant-dernière année précédant le versement) inférieur à 50 000 € (personne seule) ou 75 000 € (couple mariés ou pacsés) peuvent demander à être dispensés de la retenue de 12,8 %.

La dispense n'est pas automatique et doit être demandée par le bénéficiaire, sous la forme d'une attestation sur l'honneur, auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

Option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu (art. 200 A.2. nouveau du C.G.I.)

L'actionnaire, s'il y a intérêt, notamment en fonction de sa tranche marginale d'imposition, et sous réserve que cette option annuelle, expresse et irrévocable, soit exercée pour l'ensemble des revenus et plus-values soumis au P.F U. lors de sa déclaration de revenus, peut opter pour l'imposition des dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Cette option a pour conséquences :

Application d'un abattement, non plafonné, de 40 % sur les dividendes bruts (art.158 3 2ème du C.G.I.) ;

C.S.G. (contribution sociale généralisée) déductible de 6,8 % (sur un total de prélèvements sociaux de 17,2 %).

Nous vous informons également d'un montant de 15 522 € de charges non déductibles, soit un impôt correspondant de 4 970 €, fiscalement visées à l'article 39-4 du CGI (article 223 quater du CGI).

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	87 759	1 332	176
Votes de la salle (B+C)	12 844 689	0	0
Total	12 932 448	1 332	176
Total en %	99,9883 %	0,0103 %	0,0014 %

Cette résolution est adoptée

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes et entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, ainsi que les opérations qui y sont relatées.

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	88 067	18	1 182
Votes de la salle (B+C)	12 844 689	0	0
Total	12 932 756	18	1 182
Total en %	99,9907 %	0,0001 %	0,0091 %

Cette résolution est adoptée

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes au cours de l'exercice 2020, approuve, dans toutes leurs parties et dans la présentation qui leur en a été faite, les comptes consolidés dudit exercice et le bilan consolidé au 31 décembre 2020.

Ce bilan se solde par un résultat net consolidé (part du groupe) de 35 469 502,80 €.

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	88 085	1 006	176
Votes de la salle (B+C)	12 844 689	0	0
Total	12 932 774	1 006	176
Total en %	99,9909 %	0,0078 %	0,0014 %

Cette résolution est adoptée

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ratifie la cooptation décidée par le Conseil d'administration du 12 juillet 2021, de M. Jérémy HOUSTRAETE, né le 21 octobre 1982 à Paris 14^{ème}, domicilié 8 rue Thibaud à Paris 14^{ème}, en remplacement de M. Thomas AUDIGE, démissionnaire, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir.

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	9 320	78 749	1 198
Votes de la salle (B+C)	12 844 689	0	0
Total	12 854 009	78 749	1 198
Total en %	99,3819 %	0,6089 %	0,0093 %

Cette résolution est adoptée

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce qui y sont présentées (section 6).

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
--	------	--------	------------

Votes par correspondance (A)	88 067	18	1 182
Votes de la salle (B+C)	12 844 689	0	0
Total	12 932 756	18	1 182
Total en %	99,9907 %	0,0001 %	0,0091 %

Cette résolution est adoptée

SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Marc KUGLER, qui y sont présentés (section 6.1.2.1.).

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	87 759	1 476	38
Votes de la salle (B+C)	12 844 689	0	0
Total	12 932 442	1 476	38
Total en %	99,9883 %	0,0114 %	0,0003 %

Cette résolution est adoptée

HUITIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre du même exercice à Mme Béatrice PANDELIS, qui y sont présentés (section 6.1.2.1.).

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	87 853	1 376	38
Votes de la salle (B+C)	12 844 689	0	0
Total	12 932 542	1 376	38
Total en %	99,9891 %	0,0106 %	0,0003 %

Cette résolution est adoptée

NEUVIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de Commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, la politique de rémunération du Directeur Général telle qu'elle y est décrite (section 8. Annexe).

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	9 188	80 041	38
Votes de la salle (B+C)	12 844 689	0	0
Total	12 853 877	80 041	38
Total en %	99,3809 %	0,6188 %	0,0003 %

Cette résolution est adoptée

DIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de Commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération de la Directrice générale déléguée telle qu'elle y est décrite (section 8. Annexe).

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	9 188	80 041	38
Votes de la salle (B+C)	12 844 689	0	0
Total	12 853 877	80 041	38
Total en %	99,3809 %	0,6188 %	0,0003 %

Cette résolution est adoptée

ONZIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération des Administrateurs telle qu'elle y est décrite (section 8. Annexe).

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	88 081	1 162	24
Votes de la salle (B+C)	12 844 689	0	0
Total	12 932 770	1 162	24
Total en %	99,9908 %	0,0090 %	0,0002 %

Cette résolution est adoptée

DOUZIEME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale pour faire tous dépôts, publications et déclarations prévus par la loi.

Résultat des votes (en nombre de voix)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Votes par correspondance (A)	89 091	56	120
Votes de la salle (B+C)	12 844 689	0	0
Total	12 933 780	56	120
Total en %	99,9986 %	0,0004 %	0,0009 %

Cette résolution est adoptée

L'ordre du jour se trouvant épuisé, M. le Président clôt en conséquence cette assemblée générale à 15h30.

Puis, de tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, signé après lecture par les membres du Bureau.

LE PRESIDENT

LES SCRUTATEURS

LE SECRETAIRE